



## Conseil Municipal Séance du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 octobre, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Stéphanie STEINMETZ, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

**Excusés :** Monsieur Jean-Claude RICHARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Corentin SOLEILHAC donne pouvoir à Madame Christine BODINEAU.

**Absente :** Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine BODINEAU

### §1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024 est présenté à l'approbation des membres du conseil.

### § 2 – Délibération

#### D1 – Achat des bâtiments et du foncier de l'ex-maison de pays

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) « Oxalys » est conditionnée en grande partie à la mise à disposition de locaux pour y exercer ses activités.

Les bâtiments de l'ex-maison de pays sont la propriété de la communauté urbaine de Grand Poitiers qui a décidé, par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2024, de les céder à la commune de Dissay pour le prix d'un euro.

Il s'agit des parcelles :

AW 387-390-392-394-395-396-448-449-450-451-452-589-590 et 593 pour une superficie totale de 12317 m<sup>2</sup>

Bâtiment principal : 600m<sup>2</sup> - La maison du gardien : 76 m<sup>2</sup> et un parking de 90 places.

Les frais afférents à cette cession seront à la charge de la collectivité.

Après délibération, les membres du conseil se prononcent en faveur de cette cession et autorisent M le Maire ou son représentant à signer les actes.

**Adopté à l'unanimité**

## **D2- Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Clain Aval section Dissay/Beaumont-Saint-Cyr**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil des différents documents présentant le projet de PPRI Clain Aval, prescrit en 2018, dans la section Dissay/Beaumont Saint Cyr (non encore couverte à ce jour).

Au vu des éléments, remarques et enjeux énoncés, la collectivité a choisi, après délibération, **d'émettre un avis défavorable** à l'encontre du PPRI Clain Aval Section Dissay/Beaumont St Cyr. La volonté de la collectivité est d'aller vers un document qui permette de réduire davantage la vulnérabilité au risque, notamment :

- D'apporter des clarifications au règlement,
- D'appliquer le même traitement à tous les espaces, à situations équivalentes,
- De corriger les incohérences,
- D'ajouter les bâtis manquants,
- De classer en zone non urbanisée et zone rouge les parcelles non bâties en zone inondable

**Adopté à l'unanimité**

## **D3- Loyer de la MAM « Aux p'tits polochons »**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, il a été inscrit un loyer mensuel progressif de 600€ la 1<sup>ère</sup> année, 650€ la deuxième, 700€ la troisième et les 3 années suivantes le loyer sera indexé sur l'indice du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année.

Une erreur de rédaction a été commise dans la délibération, car après échanges entre les membres du conseil, le loyer proposé était de :

-1<sup>ère</sup> année : 500€

-2<sup>ème</sup> année : 600€

-3<sup>ème</sup> année : 700€

-le loyer des 3 années suivantes sera indexé sur l'indice du coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année.

Après délibération, les membres du conseil acceptent ce loyer et laissent inchangés les autres termes de la délibération

**Adopté à l'unanimité**

## **D4 – Décisions budgétaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'augmentation du coût du transport vers la piscine pour les élèves et la non-prise en compte de l'activité école et cinéma

Vu le remboursement de l'avance accordée à l'entreprise Colas- marché des vestiaires du complexe sportif

Vu l'intégration de la valeur vénale du terrain donné à la collectivité AP 51

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives ci-dessous :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
65736211 – Budget annexe non doté de la personnalité morale <u>Caisse des écoles</u>	+792.00 €		
65736221 – Budget annexe non doté de la personnalité morale <u>Camping et Parc de la Bélarrière</u>	-792.00 €		
2313 – 041 : Immobilisations corporelles	+ 3687.00 €	238-041 Avances	+ 3 687.00€
2111-041 Terrain nu	+ 220.00€	1328 -041 Subvention	+ 220.00 €
Total Dépenses	3 907.00 €	Total Recettes	3 907.00€

### Régularisation d'écritures

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
2313-041	+101 619.65 €	2315-041	+ 101 619.65

### Budget camping :

Vu le coût salarial supérieur à la prévision en raison d'heures complémentaires à régler

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
60628 - Fournitures non stockées	- 311.94 €		
6215 – Personnel mis à disposition par la collectivité	+ 311.94 €		

### Après délibération, le conseil valide ces décisions modificatives

Adopté à l'unanimité

### D5- Mise à jour du tableau des effectifs

A la suite du comité social territorial du 17/09/2024, les fermetures des postes suivants ont été actées :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 32/35
- Adjoint technique à 28/35

GRADE	Poste / service
<b>Administratifs</b>	
Attaché principal - 35/35°	En détachement
Directeur général des services emploi	Directrice Générale des services
Rédacteur	Service urbanisme - Etat civil - Accueil
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe-	Accueil, Caisse des écoles, Election, CCAS
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe-	Service comptabilité Investissement /
Adjoint administratif territorial 35/35°	Agent d'accueil
<b>TECHNIQUE</b>	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	Responsable du service technique
Agent de maîtrise principal TC	Service espaces verts
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	Service espaces verts
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	Non pourvu
Adjoint technique territorial TC	Service Bâtiment, voirie
Adjoint technique territorial TC	Entretien des locaux
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
Adjoint Technique territorial TC	Maintenance bâtiments
Adjoint Technique territorial TC	Service espaces verts
<b>ECOLES ET DIVERS</b>	
Animateur Territorial - TC	Référent Périscolaire TL
Agent de maîtrise principal TC	Responsable cuisine centrale
Agent de maîtrise principal TC	Adjoint responsable cuisine centrale
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe 34/35	Cantine élémentaire, transport scolaire,
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe 28/35	Transport – Cantine maternelle
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe 28/35	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe 32/35	Cantine élémentaire <b>Fermeture avis du CST 17/09/2024</b>
Adjoint technique 28/35ème	Cantine élémentaire Fermeture <b>avis du CST</b>
Adjoint technique 30/35	Cantine élémentaire
Adjoint d'Animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	Animation – Responsable Secteur Jeunes
Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	Responsable ALSH
Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint d'animation territorial - 33/35°	Référent Périscolaire PEV
Adjoint d'animation territorial - TC	Non pourvu
Adjoint d'animation territorial- TC	Accueil PEV
Adjoint d'animation territorial 32/35	Accueil PEV
Adjoint d'animation territorial 31/35	APS- ALSH
Adjoint d'animation territorial 30/35	Animation PEV
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe 32/35	Service de l'école maternelle, APS
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> – 32/35°	Service de l'école maternelle, APS,
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	Service de l'école maternelle, APS
<b>CULTURELLE</b>	
Adjoint du patrimoine 35/35	Médiathèque

**Après délibération, le conseil valide ces fermetures de poste**

**Adopté à l'unanimité**

### **§ 3 – Questions diverses**

#### **19 h 30 : Arrivée de Monsieur Jean-Claude RICHARD**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil de la question déposée par Monsieur Jean-Claude RICHARD : A qui incombe l'entretien des bas-côtés de la piste cyclable au niveau de la D910 ?

Monsieur le Maire répond que la question a été soumise à la communauté urbaine et que pour l'instant aucune réponse n'a été fournie. Le CDR peut réaliser un broyage biannuel mais pas plus. Au cours de l'été, le service technique de Dissay a fait un passage du côté voie afin d'enlever la végétation qui empiétait sur la voie mais rien du côté de la clôture. Des plantations arbustives sont prévues à l'automne.

#### **19 h 45 : Départ de Monsieur Pierre BRÉMOND retour à 20h15**

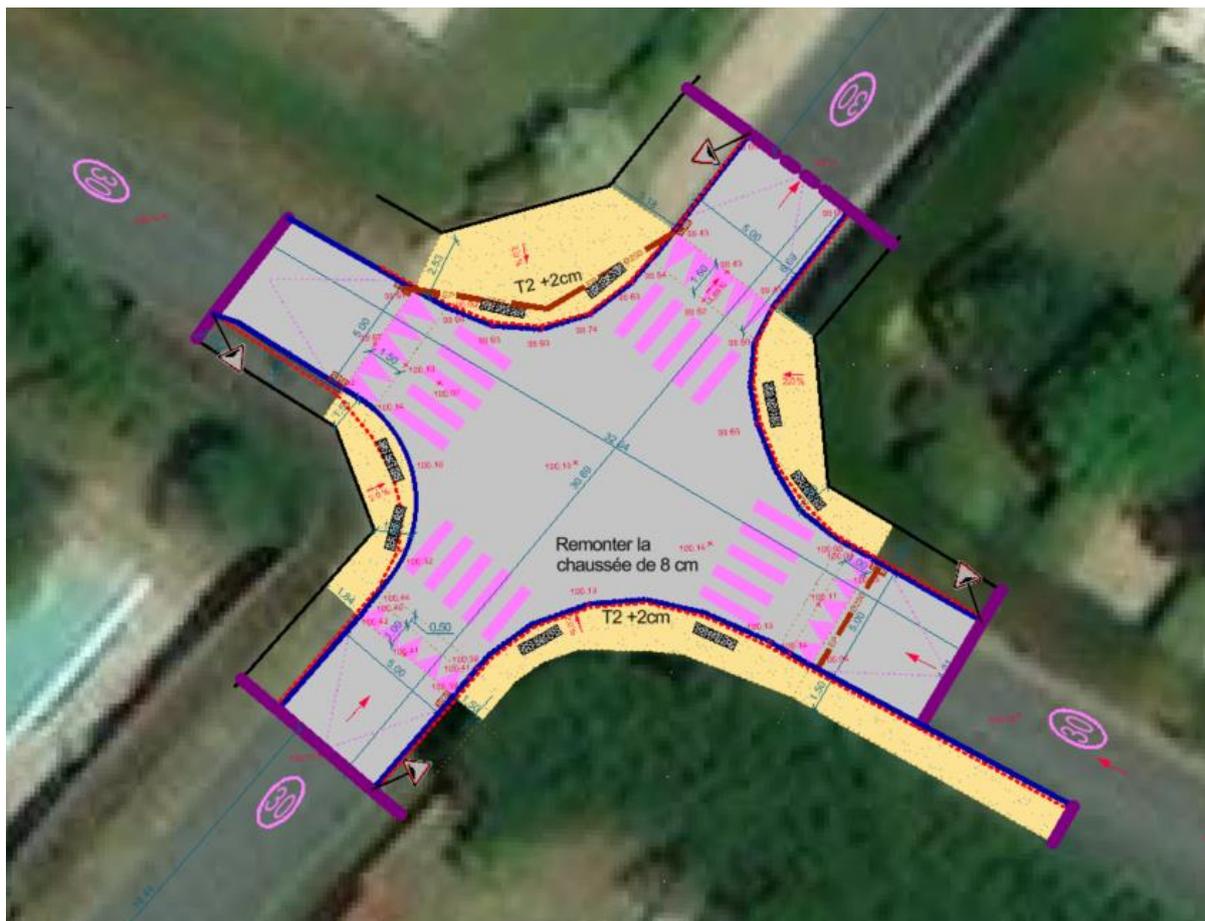
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet d'aménagement prévu aux carrefours des rues de la Garenne- du Noyer Jamet- du Puits Pineau et du Chataillon.

L'objectif est de réduire la vitesse et permettre aux enfants de rejoindre l'abribus en toute sécurité.

En complément, il est prévu :

- D'instaurer la zone 30 dès les panneaux d'entrée d'agglomération
- De décaler le panneau d'entrée d'agglomération de la rue de la Garenne vers l'ouest, avant le virage
- De réaliser un test d'écluses pour la rue de la Garenne / rue du Noyer Jamet par un balisage provisoire à valider

La finalisation du projet est envisagée avant la fin 2024 pour un coût de 55 200 € TTC imputé sur la PPI de la commune disponible auprès de la communauté urbaine.



**20 h 00 : Départ de Monsieur David GAUTIER**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du début des travaux d'installation des bornes de recharge électrique sur le parking de la salle polyvalente.

Les travaux sont financés intégralement par le groupe SOREGIES en collaboration avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Une borne avec possibilité de recharge de 2 véhicules 25 Kw

Une borne de recharge pour un véhicule de 11 Kw

**La séance est levée à 20.45**